

Points de vue

sur le bilinguisme précoce

Savboentou

diwar-benn an divyezhegezh abred

Les langues ne sont jamais en concurrence. Plus on apprend et plus cela facilite l'apprentissage de nouvelles langues. Il y a un effet cumulatif. L'apprentissage d'une langue ne nuit pas à l'apprentissage d'une autre langue, c'est tout le contraire.

Gilbert Dalgalian, linguiste, ancien directeur pédagogique de l'Alliance Française.

Le cerveau d'un enfant est prédisposé à acquérir, par imitation et par reproduction active, toute langue parlée dans son entourage. Il apprend aussi aisément qu'il a appris sa langue maternelle, inconsciemment et quel que soit son quotient intellectuel. En un mot, tout enfant capable d'apprendre sa langue maternelle est capable d'en apprendre d'autres.

Jean Petit, psycholinguiste (conférence du 16 mars 1999, Rennes).

Les évaluations confirment que l'enseignement bilingue contribue fortement au développement intellectuel de l'élève et à son épanouissement.

Jean Salles-Loustau, Inspecteur général de l'Éducation nationale chargé des langues régionales.

Les études effectuées dans différents pays montrent que les enfants bilingues ont de meilleurs résultats aux tests de QI. Les évaluations concernant leurs capacités à créer sont également meilleures. De même, comparativement aux enfants monolingues, les bilingues sont meilleurs en ce qui concerne les tests de réflexion scientifique et dans la résolution de problèmes mathématiques.

Pr. Colin Baker, expert international en éducation bilingue.

Organisation

au sein de l'école

Aoz e diaba

Les filières français-breton fonctionnent au sein des écoles publiques sous la responsabilité du Recteur de l'académie et des services départementaux de l'Éducation nationale. Les enfants des classes bilingues partagent la même cantine, la même garderie, etc. Les enseignements dispensés sont ceux des classes maternelles, l'ATSEM est bilingue dans la mesure du possible.

L'enseignement est dispensé selon le principe de la parité horaire : français et breton. La classe est prise en charge par un enseignant bilingue formé par l'Éducation nationale. Le décret du 5 septembre 2001 prévoit la possibilité de confier la classe à 2 maîtres, l'un enseignant le français et l'autre le breton, ou à un enseignant non bilingue pour les séances de breton en tant qu'à titre exceptionnel.

Les classes bilingues sont souvent des classes à plusieurs niveaux. Le rapport du 15 mai 1993 a montré la pertinence pédagogique de ces structures au plan de la progression de l'élève. Les résultats des élèves aux évaluations académiques de 2009 confirment cette remarque.

À l'école maternelle et élémentaire, l'élève inscrit en classe bilingue utilise les deux langues. Les enseignements sont dispensés en français et d'autres en breton. Toutefois, aucune discipline ne peut être dispensée en breton (circulaire du 13 septembre 2001). Après une phase de construction du discours en breton, l'élève continue à améliorer sa connaissance du français.

À l'école maternelle et élémentaire, l'élève inscrit en classe bilingue utilise les deux langues. Les enseignements sont dispensés en français et d'autres en breton. Toutefois, aucune discipline ne peut être dispensée en breton (circulaire du 13 septembre 2001). Après une phase de construction du discours en breton, l'élève continue à améliorer sa connaissance du français.

L'évaluation académique en breton effectuée en 2003, en 2008 et en 2009 dans les classes de CM2 des filières bilingues français-breton publiques a montré une bonne maîtrise de la langue bretonne. Les résultats obtenus dans les autres domaines sont aussi très satisfaisants.

Les classes des filières bilingues publiques français-breton bénéficient comme les autres de l'enseignement d'une langue vivante étrangère. Le bilinguisme français-breton favorise cet apprentissage.

Les filières bilingues commencent à la maternelle et se poursuivent ensuite dans le secondaire.

La loi de Refondation de l'école de 2013 définit le cadre de l'enseignement bilingue : il doit être « favorisé prioritairement dans les régions où les langues régionales sont en usage » et « encouragé dès la maternelle ». La loi dispose également que « les familles sont informées des différentes offres d'apprentissage des langues régionales ».



Evolution

et situation actuelle de la filière publique bilingue

Emdroadur

ha stad a-vremañ an hentad publik divyezhek

8 000 élèves et 450 enseignants publics de la maternelle à la terminale.

L'encadrement de l'enseignement du breton, en filière bilingue et en enseignement optionnel, est assuré par 1 Inspecteur Pédagogique Régional, 3 Inspecteurs de l'Education nationale, 5 conseillers pédagogiques «langue et culture bretonnes».

L'Etat, la région et les départements ont mis en place un établissement public «Office Public de la Langue Bretonne» qui travaille à la structuration et au développement de l'offre d'enseignement bilingue.

Apprendre le breton parce que : Deskiñ brezhoneg rak :

- Le bilinguisme est d'autant plus réussi qu'il peut s'appuyer sur l'environnement linguistique proche.
- La langue bretonne constitue un atout à mettre au service des enfants. Apprendre le breton favorise le lien social entre les générations. La maîtrise par les parents de la langue bretonne n'est pas une nécessité, leur intérêt pour la langue est source d'une motivation suffisante pour l'enfant. Toutefois, de nombreux cours de breton existent pour les parents qui le souhaitent.
- La langue bretonne s'enracine dans une culture dont il est important que l'enfant prenne conscience. Il s'agit de lui faire découvrir à l'école l'identité culturelle et linguistique bretonne de son environnement et de transformer cette découverte en instrument dynamique de son développement.
- La double compétence français-breton permet de postuler à un nombre d'emplois croissant. Il existe déjà plus de 1 500 emplois directs nécessitant la maîtrise du breton dans le cadre professionnel (enseignement, médias, animation, édition, crèches...)



Pour tous renseignements Evit gouzout hiroc'h

Office Public de la Langue Bretonne
32 bis rue des Martyrs - 29270 Carhaix-Plouguer
☎ 02 98 99 30 16 ✉ opab@opab.bzh

Direction Académique des Services de l'Education Nationale des Côtes-d'Armor
Centre Héméra - 8 bis rue des Champs de Pies - 22023 Saint-Brieuc
☎ 02 96 75 90 90 ✉ ce.ia22@ac-rennes.fr

Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Finistère
1 boulevard du Finistère - 29558 Quimper Cedex 9
☎ 02 98 98 98 98 ✉ ce.ia29@ac-rennes.fr

Direction Académique des Services de l'Education Nationale d'Ille-et-Vilaine
1 quai Dujardin - 35031 Rennes Cedex
☎ 02 99 25 10 20 ✉ ce.ia35@ac-rennes.fr

Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Morbihan
13 avenue Saint-Symphorien - 56000 Vannes
☎ 02 97 01 86 00 ✉ ce.ia56@ac-rennes.fr

Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Loire-Atlantique
BP 72616 - 44326 NANTES CEDEX 3
☎ 02 51 81 74 74 ✉ ce.ia44@ac-nantes.fr

Inspecteurs chargés de mission langue bretonne
Gaële Herbert (Finistère) - IA du Finistère
1 boulevard du Finistère - 29558 Quimper Cedex 9
☎ 02 98 98 98 98 ✉ gaele.herbert@ac-rennes.fr

Thomas Loyer (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine) - IA des Côtes d'Armor
Centre Héméra - 8 bis rue des Champs de Pies
BP 2369 - 22000 Saint-Brieuc Cedex
☎ 02 96 75 90 20 ✉ thomas.loyer@ac-rennes.fr

Pascal Tabuteau (Morbihan, Loire-Atlantique) - IA du Morbihan
13 avenue Saint-Symphorien - BP 506 - 56019 Vannes Cedex
☎ 02 97 01 86 00 ✉ pascal.tabuteau@ac-rennes.fr

Crédit photos : M. Broyden - C. Schmidt - K. Sekalic
www.studiokozato.com

